

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 février 2011

---

BIOÉTHIQUE - (n° 3111)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 12

présenté par  
M. Leonetti

-----  
**ARTICLE 22 TER**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« doit diligenter »,

le mot :

« diligente ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.